

nouvelles CSN

ÉDITION

SPÉCIALE

Avril 1984

Caisses populaires et banques

Une lutte capitale pour les femmes:

la protection des emplois

Durant les prochaines semaines et les prochains mois, pas moins de 108 syndicats de caisses populaires et de banques, affiliés à la Fédération du commerce (CSN), négocieront le renouvellement des conventions collectives de quelque 1,500 employé-e-s.

Cette ronde de négociation revêt une importance toute particulière pour ce groupe de salarié-e-s, composé à 95% de personnel féminin. En effet au centre de leurs préoccupations il y a: la protection des emplois et des échelons salariaux. Les grandes institutions financières, et notamment le Mouvement Desjardins, ont profité de l'introduction de changements technologiques et du chômage effarant pour développer plus qu'auparavant le travail à temps partiel, les postes temporaires, l'embauche de surnuméraires, etc... De telles mesures ne font que confiner les

femmes dans un rôle de "travailleur" de second rang et perpétuent, voire multiplient, l'écart de traitement entre femmes qui effectuent un même travail.

Des droits

Les travailleuses des caisses et des banques luttent donc pour faire reconnaître deux droits fondamentaux: *le droit au travail et le droit de recevoir un salaire égal pour un travail équivalent, et cela sans discrimination.* La joute ne sera certes pas facile. Les employé-e-s doivent dans ce combat affronter le géant québécois des institutions financières, le *Mouvement Desjardins*. Cependant, le *Mouvement Desjardins* affiche une performance supérieure à ses concurrents, révèlent les média commerciaux. Son actif: \$20 milliards. Il a la capacité financière de répondre aux demandes raisonnables des employé-e-s.



UN ACTIF DE PLUS DE \$20 MILLIARDS!

DÉS PROFITS DE \$170 MILLIONS!

Le Mouvement Desjardins supplante ses concurrents!

Les titres des journaux *La Presse*, *Le Devoir*, *Les Affaires* des mois de mars et avril 1984 sont évocateurs: "Les performances de Desjardins dépassent celles des concurrents"; "Visa... haussera ses ventes de près de 20%", "Toutes les institutions... enregistrent des profits importants", etc...

Les chiffres, eux, sont encore plus révélateurs. En dépit de la récession, ou grâce à elle, le Mouvement Desjardins a connu des sommets, effectué des profits et déclassé ses concurrents.

Actifs

Le Mouvement Desjardins affiche pour plus de \$20 milliards d'actifs répartis ainsi: environ \$17 milliards pour les caisses populaires et d'économie Desjardins, et environ \$4.1 milliards d'actifs pour les institutions Desjardins; Assurance vie Desjardins, La Sauvegarde, Groupe Desjardins, Société d'investissements Desjardins, Crédit Industriel Desjardins, et Caisse centrale Desjardins.

Profits

Le Mouvement Desjardins a enregistré \$170 millions de profits en 1983 contre \$108 millions en 1982, une hausse de 57.9%.

Les prêts augmentent de 146%

Les prêts consentis par l'ensemble du Mouvement Desjardins se sont accrus de 23% et atteignent \$13.3 milliards. À la seule Caisse centrale Desjardins les prêts ont fait un bond de \$218.9 millions à \$539.8 millions, une hausse de 146%!

Rendement

Le Mouvement Desjardins a aussi supplanté les banques au chapitre du rendement. Il retire \$0.85 du \$100. d'actifs. Le Mouvement Desjardins espère atteindre la performance suivante: \$1. du \$100. Le rendement du mouvement Desjardins est de 1.5 fois supérieur à ses concurrents.

Visa

Le chiffre d'affaires des cartes de crédit Visa-Desjardins a augmenté de 20% l'an dernier pour se situer à \$610.7 millions. Le nombre de marchands affiliés a connu une hausse de 10% et il est de 16,127.

Même Sécurité Desjardins

Le nombre de clients desservis par les camions blindés de Sécurité Desjardins est passé de ...350 à 1,500, une hausse vertigineuse de 425%!

La même tendance

L'année 1983 a été encourageante pour le Mouvement Desjardins. L'année 1984, s'il faut en croire les déclarations du porte-parole du Mouvement Desjardins, s'annonce semblable. Même tendance dans l'augmentation des actifs, aux alentours de 13%. Même tendance dans les prêts, hausse de 20%. Même tendance dans la vente des cartes Visa, etc...



L'empire Desjardins: le passé est garant de l'avenir

Fondée en 1900 par Alphonse Desjardins à Lévis et financé par les épargnes des Québécois et des Québécoises, le Mouvement Desjardins affiche un actif de plus de \$20 milliards, comprend aujourd'hui 1,428 caisses populaires et d'économie et 7 institutions financières: l'Assurance vie Desjardins; La Sauvegarde; Groupe Desjardins, Société d'investissements Desjardins, Crédit industriel Desjardins, Fiducie du Québec, Caisse centrale Desjardins. Le Mouvement Desjardins possède aussi la compagnie fabricante de peintures SICO et la firme d'alimentation CULINAR (boulangeries, "petits gâteaux Vachons", restaurants, snack-bar, etc...) Le Mouvement Desjardins est par ailleurs actionnaire dans les

Des conditions de travail Bien de chez nous?

L'insécurité technologique

Le système informatique des caisses populaires a été complètement réorganisé ces dernières années. Le nouveau système permet aujourd'hui de multiplier considérablement les transferts électroniques de fonds: dépôts directs, paiement pré-autorisés et, éventuellement, utilisation d'une carte de paiement par les consommateurs pour leurs achats.

Avec ce nouveau système, on a également procédé à l'implantation des fameux gichets automatiques. Actuellement, on en compte 83 à travers le Québec et leur nombre devrait s'élever à environ 300 en 1986.

Les employé-es des caisses populaires ne contestent pas l'introduction de ces nouvelles technologies. Mais ils dénoncent le climat d'insécurité qui prévaut présentement dans les caisses. Un grand nombre de postes ont été transformés et plusieurs travailleuses ont perdu leur emploi suite à ces changements.

La direction des caisses introduit des changements technologique sans informer et sans consulter les employé-es.

Et dans les caisses populaires, les syndicats CSN veulent être partie prenante à ces changements, ils réclament le droit d'en négocier les modalités. C'est juste et légitime quand leur avenir est menacé.

Des tâches mal définies

Avec les changements technologiques et la réorganisation administrative dans

les caisses populaires plusieurs titres d'emploi ne correspondent plus aujourd'hui aux tâches et responsabilités assumées par leur titulaire. Malgré ces changements, la direction du Mouvement Desjardins a refusé jusqu'à maintenant de réajuster la définition des emplois aux nouvelles réalités. Présentement, les tâches dans les caisses populaires sont définies comme si la direction considérait les employé-es comme des bonnes à tout faire.

Une situation de discrimination

Les bouleversements dans l'organisation du travail au sein du Mouvement Desjardins ont conduit à un accroissement considérable des postes temps partiel et des emplois temporaires. Actuellement dans beaucoup de caisses, la direction refuse de reconnaître à ces employé-es les droits qu'elle reconnaît pourtant à celles et à ceux qui travaillent à temps complet. Dans bien des cas, le droit d'ancienneté des employé-es temps partiel ou temporaire est ignoré lorsque la situation exige des salarié-es supplémentaires ou encore lors des affichages de postes.

Les syndicats CSN considèrent que l'ancienneté accumulée par les employé-es temps partiel ou temporaires leur soit définitivement reconnue.

Une politique salariale injuste

Les profits ou trop-perçus des caisses en 1983 se sont accrus de 58%; l'année précédente, ils avaient augmenté de 113%.

Malgré ces gains appréciables, la direction des Caisses Populaires applique une politique salariale des plus restrictives, qui ignore tout à fait la contribution des employé-es à l'essor du Mouvement Desjardins.

Présentement, le salaire de la majorité des caissières commence aux environs de \$248.00 par semaine pour atteindre \$323.00 après 5 ans de service. C'est pas beaucoup si l'on tient compte du coût de la vie actuelle.

Malgré tout, le Mouvement Desjardins a déjà annoncé son intention de récupérer en 1984-1985 les augmentations de salaires versées en 1983, qui auraient été supérieures à la norme de 6%.

De plus, la direction des caisses met de l'avant une nouvelle politique dite du "minimum-maximum". Avec cette politique, la progression du salaire d'un-e employé-e par échelon en fonction de son ancienneté ne serait plus automatique mais serait accordé au mérite selon l'évaluation de l'employeur.

L'application d'une telle politique consacrerait un régime arbitraire, de passe-droits inacceptable.

Les syndicats CSN revendiquent le droit de négocier une politique salariale qui élimine les décisions arbitraires et qui tient compte des obligations financières auxquelles ont aussi à faire face les travailleuses et les travailleurs des caisses dans le Québec d'aujourd'hui.

compagnies suivantes: LA VERENDRYE (21%), CANAMANAC (39%), PROVOST (22%), et NORDAIR (13%).

Avenir optimiste

Le Mouvement Desjardins entrevoit l'avenir avec optimisme. Se voulant innovateur et d'avant-garde, le Mouvement Desjardins a installé 83 guichets automatiques pour servir sa clientèle. L'implantation de ce système ne doit pas se faire au détriment des employé-es.

Immobilier

Les lendemains des assises annuelles du Mouvement Desjardins à la fin du mois de mars 1984, alors qu'il dressait le bilan de ces assises le président du Mouvement Desjardins, Raymond Blais, déclare à un journaliste du quotidien La Presse: "que l'immobilier est le seul secteur où on reste absent, sauf par l'intermédiaire de la Place Desjardins". Les intentions sont on ne peut plus claires. Le Mouvement Desjardins veut se lancer dans le secteur immobilier par le biais de la Société immobilière trans-Québec (SITQ), une filiale de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. Le Mouvement Desjardins compte aussi investir dans le secteur immobilier sur sa propre base.



Caisses et banques: protégeons nos emplois

Le Mouvement Desjardins est en bonne santé financière. C'est grâce aux épargnes des Québécois et des Québécoises ainsi qu'au travail des employé-e-s. Ce travail le Mouvement Desjardins doit le reconnaître et négocier de bonne foi avec les représentants syndicaux de ses employé-e-s.

Les prochains mois sont particulièrement importants et les enjeux majeurs sont:

- le mode de rémunération (contre l'abolition des échelons);
- la protection des travailleuses à temps partiel;
- l'introduction des changements technologiques;
- les classifications;
- l'ancienneté



AMÉLIORONS NOTRE SORT!

- prolongation des vacances
- congés parentaux
- assurances collectives pour les frais dentaires et d'optométrie

Principes pour guider la négociation des changements technologiques

Pour la CSN les changements technologiques doivent servir à enrayer le chômage, non pas à le maintenir, voire à l'aggraver. Aussi, dans notre convention collective nous devrions tenter d'inclure une clause stipulant que l'employeur ne procédera à aucune mise à pied suite à des changements technologiques.

Responsabilités

Les licenciements ne se faisant pas immédiatement après l'entrée de nouvelles technologies, ils se font plutôt progressivement, il devient difficile pour les syndicats de prouver que ces licenciements sont causés par des changements technologiques. Aussi, il doit revenir à l'employeur la responsabilité de démontrer que ces mises à pied ne sont pas liées aux nouvelles technologies

Formation

L'employeur doit assurer durant les heures de travail une formation adéquate des travailleuses et des travailleurs soumis aux nouvelles méthodes de travail. Et l'employeur doit permettre la formation et le recyclage de son personnel sans perte de droit et d'avantage à tout employé-e pouvant obtenir, selon la règle de l'ancienneté, un poste plus qualifié au sein de la caisse ou de la banque.

Santé-sécurité

Les nouvelles technologies entraîneront des risques pour la santé-sécurité. L'employeur doit informer les salarié-e-s des effets prévisibles des changements technologiques pour la santé. En possédant cette information, les syndicats pourront négocier l'introduction d'appareils différents ou de meilleure qualité.

Définition

Afin de ne pas être mis à pied à cause des changements technologiques, la définition des changements technologiques doit être la plus large possible.

Débat

Il s'agit de quelques principes pouvant aider à négocier des clauses face aux changements technologiques. Les travailleuses et les travailleurs des caisses et des banques doivent poursuivre le débat entre eux.